

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2023-04-04

Objet :
Admission en
non valeurs

Date de
convocation
31/03/2023

Date d'affichage
15/04/2023

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée : VAN HAUWAERT ANNIE (POUVOIR VERSAEVEL JACQUELINE),

Absent: CLEMENT PIERRE

Vu les articles L 2121-17 et L 2121-29 le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Trésorerie d'Armentières demande au CCAS de délibérer à nouveau sur des non-valeurs qui avaient déjà été validées par les membres du conseil d'administration en 2019, 2021 et 2022 pour un montant de 290.75 € et qui n'ont pas été affectées aux budgets respectifs.

Monsieur le Président expose que d'autres sommes, dues au CCAS, n'ont pu être recouvrées par la Trésorerie pour un montant de 254.25 €.

Il convient donc, au vu de la demande formulée par le receveur municipal de la Trésorerie d'Armentières, d'émettre ces titres en non-valeurs.

Le conseil d'administration est donc sollicité afin d'admettre en non-valeurs sur le budget 2023, les 14 pièces, détaillées ci-dessous, émises par la Trésorerie pour un montant de 501,50 € au compte 6541 perte sur créance irrécouvrable et 43,50 € au compte 6542 créance éteinte.

Exercice de la pièce	Numéro de la pièce	Montant
2015	T 42	210.00 €
2015	T 56	228.00 €
2017	T 9	6.25 €
2018	T 12	11.25 €
2018	T 25	18.00 €
2018	T 38	6.25 €
2019	T 4	6.25 €
2019	T 84	8.00 €
2020	T 27	7.50 €
	Total compte 6541	501.50 €

Exercice de la pièce	Numéro de la pièce	Montant
2013	T 7	6.00 €
2017	T 12	6.25 €
2019	T 1	12.50 €
2019	T 35	6.25 €
2020	T 29	12.50 €
	Total compte 6542	43.50 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre ces 14 créances en non-valeurs sur le budget 2023 par l'émission d'un mandat au compte 6541 d'un montant de 501.50 € et d'un mandat de 43.50 € sur le compte 6542.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982

Pour le Président,
Par ordre,
La Vice-
Présidente


Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,

La Vice-Présidente


Carmen PLANCQ